

0132732Z
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
COLLEGE ANDRE CHENIER
23 RUE DE L AIGUILLETTE
13012 MARSEILLE
Tel : 0491933595

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration

du 09/11/2021

acte n° 7

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention portant sur l'accueil des élèves admis en classe relais du collège Jacques Prévert de Marseille

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1